

LE MOIS DES MORTS.

La gloire de Dieu, la charité, la justice, tels sont les motifs supérieurs que nous avons de prier pour les défunts. Comme ces motifs peuvent n'avoir pas assez de force sur certaines personnes qui ne s'émeuvent guère que de ce qui les touche directement, il semble bon de retracer les grands avantages personnels attachés à cette dévotion. C'est, en effet, placer à usure aussi haute que sainte, et il n'y a guère pour des chrétiens d'œuvre plus profitable. Un docteur estimé, le savant jésuite Martin de Roa, dit que les satisfactions que nous appliquons aux vivants ressemblent à des richesses confiées à un vaisseau sur la mer. Car, pour suivre son raisonnement, bien que nous n'en perdions jamais le mérite devant Dieu, il y a trop souvent risque des naufrages en ce qui touche au résultat. Cette vie est une navigation très-périlleuse, où le vent de la tentation nous submerge fréquemment dans quelque péché, et ainsi se perdent, relativement du moins, les biens que nous entendions procurer au prochain. Ce que nous ne disons pas, assurément, pour détourner qui que ce soit de la prière pour les vivants. Cependant, il faut bien convenir qu'au contraire, ce que l'on fait en faveur des défunts ne court point un semblable risque ; pour eux, comme pour nous, rien n'est perdu. Pour eux, puisque nos suffrages satisfont à la divine justice et acquittent leur dette jusqu'à ce qu'ils soient introduits au ciel ; pour nous, en ce que toute âme ainsi délivrée devient là-haut notre avocate et notre